



**Le SNPDOSS CFE-CGC reçu par la Direction de la Sécurité Sociale du
Ministère de la Santé et des Solidarités.**

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'Inspecteur Général des Affaires Sociales, Jean Louis REY a enclenché un processus de concertation sur le bilan de la réforme dite « Morel » et sur les éventuelles pistes d'évolution de la Commission de la liste d'aptitude et du Comité des carrières.

Il a remis son rapport à la Direction de la Sécurité sociale, son commanditaire, le 8 avril dernier.

Une série d'échanges bilatéraux entre les représentants du Ministère et chaque syndicat d'ADD vient de s'engager à partir de ce rapport et des 5 scénarii qu'il dessine.

Ainsi, les représentants du SNPDOSS CFE-CGC à la Commission de la liste d'aptitude ont longuement débattu le mercredi 12 mai dernier avec les représentants de la Direction de la Sécurité Sociale.

D'emblée ces derniers nous ont précisé qu'il n'avait pas arrêté ou privilégié un scénario en particulier ou même « un mix » ...et qu'il n'avaient d'ailleurs pas de mandat en ce sens.

Tout en reconnaissant le travail de concertation effectué et le contenu du rapport où nous retrouvons - entre autres - nos contributions, il nous a paru nécessaire de rappeler en liminaire les positions du SNPDOSS CFE-CGC.

1 - Le SNPDOSS CGF-CGC considère que la fonction d'agent de direction au sein d'un organisme de sécurité sociale comporte des spécificités institutionnelles, juridiques et « culturelles » auxquelles nous restons attachés.

Sans être opposés à toute évolution nous considérons que les dispositifs existants de la liste d'aptitude ainsi que l'existence l'EN3S reflètent et résultent de ce contexte spécifique. [voire le Comité des carrières auquel nous ne participons pas].

2 - Nous avons rappelé que certaines des propositions contenues dans les différents scénarii relèvent tantôt de la loi ou de règlement, tantôt de la négociation conventionnelle ce qui nous interroge en termes de délai et de facilité de mise en œuvre et au vu de la période de glaciation dans laquelle la négociation conventionnelle semble enkystée.

3 – Nous nous sommes déclarés favorables aux propositions de simplification et d'unification de la liste d'aptitude notamment avec la MSA et les autres régimes tout soulignant que la recherche de simplification ne devait pas aboutir à des circuits de désignation parallèles supplémentaires ...

4 - Nous avons aussi rappelé notre rôle constructif et notre assiduité [comme d'autres syndicats au demeurant] au sein de la commission de la liste d'aptitude pour faire évoluer la « doctrine » de celle-ci, sans dogmatisme ni manichéisme. La consultation préalable des dossiers des candidats - obtenue sous la présidence de Jean Marie PALACH et maintenue depuis - a aussi permis de rétablir parfois des situations de fait a priori évaluées d'une façon discutable.

Le ministère nous a beaucoup questionnés sur la suppression de l'agrément et sur la notion de vivier.

Sans être opposés à une évolution de l'**agrément** (par exemple son automaticité dès la nomination) nous avons rappelé qu'en l'état actuel il pouvait représenter une garantie pour les intéressés et, qu'à tout le moins, s'il était supprimé il fallait alors le remplacer par un dispositif conventionnel, inexistant à ce jour.

Nous sommes favorables, par ailleurs, dans son principe, à la notion de « **vivier** », à laquelle nous préférons toutefois clairement celle de « pépinière » qui implique un réel accompagnement, tout en restant dubitatifs sur la capacité des Caisses nationales et des différents régimes à travailler de concert et non en silos. Cette pépinière devrait concerner l'ensemble des branches et régimes et l'ensemble des ADD et non seulement les cadres dirigeants. Elle devrait comporter un accompagnement concret et permettre plusieurs portes d'entrée en cours de carrière. Trop d'agents de direction se voient « étiquetés » une fois pour toute, sans possibilité de faire ré-analyser leur situation même après une période durant laquelle ils ont pu évoluer.

Le Ministère a conclu l'échange en précisant que « ces premiers tours de pistes jusqu'à l'été » seront suivis d'un échange collectif avec l'ensemble des organisations syndicales à la rentrée.

Même si nous ne sommes pas les plus impactés, nous avons rappelé à cet égard notre attente quant à l'arrêté de représentativité consécutif aux élections à la CPNI de novembre dernier.